



Bras sur Meuse, le 2 août 2012

Mairie de Bras-sur-Meuse
3 place de la Mairie
55 100 BRAS-SUR-MEUSE
Tél./Fax : 03 29 84 51 59
mairie@bras-sur-meuse.fr

Mr le Sénateur Gérard LONGUET
Ancien Ministre
53 rue Martelot
55000 BAR LE DUC

Objet : Seuil d'agglomération

Réf. : BG12080201

Monsieur le Sénateur,

Comme dans certains départements de France, le débat sur l'intercommunalité en Meuse divise les élus, notamment dans le Nord Meusien autour de Verdun. Comme vous le savez, Madame le Préfet a proposé la fusion de quatre communautés de communes, représentant un peu plus de 40 000 habitants. Parallèlement, le Maire de Verdun a ouvert un débat sur la création d'une communauté d'agglomération. Un projet soutenu par de nombreux Maires, au vu du contexte économique local et des enjeux de développement et d'aménagement de notre territoire. Mais c'est aussi un projet qui effraie certains collègues, compte-tenu de la nécessité de rassembler environ près de 100 communes pour atteindre le seuil de création fixé par la loi à 50 000 habitants. Au Sud de la Meuse, la Codecom de Bar-le-Duc va se transformer tranquillement en communauté d'agglomération... En effet, Bar-le-Duc étant le chef lieu du Département, le seuil pour y prétendre n'est que de 30 000 habitants...

Si Verdun bénéficiait du même seuil de 30 000 habitants, une communauté d'agglomération verrait le jour sans problème. En juillet 2011, avec quelques élus locaux à Vacherauville, nous vous avons sollicité sur le sujet, en insistant sur le fait que la ville de Verdun est plus peuplée que le chef lieu du département. Nous en avons rediscuté ensemble, lors d'un entretien téléphonique au mois d'août 2011. Etant Ministre, c'est votre suppléant Claude LEONARD, qui a déposé une proposition de loi enregistrée au Sénat le 8 septembre 2011 (n° 788). Elle visait à permettre la création d'une communauté d'agglomération à partir de 30 000 habitants autour de la commune la plus peuplée d'un département. Après les élections sénatoriales de septembre 2011, cette loi est restée à l'état de proposition et n'a jamais été débattue.

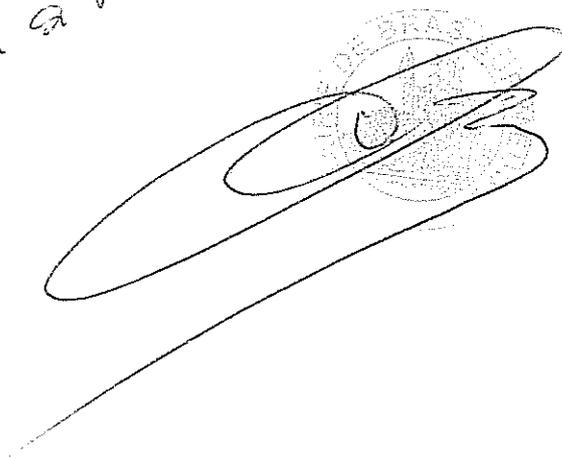
D'après les informations que j'ai pu rassembler (qui restent à affiner), il y a en France autour de 45 communes plus peuplées que leur chef-lieu de Département. Si l'on fait abstraction des communes déjà regroupées en communauté d'agglomération et celles qui ont plus de 50 000 habitants, seules trois villes seraient concernées par la loi : Verdun pour la Meuse, Pamiers pour l'Ariège et St-Dizier pour la Haute-Marne.

En tout état de cause, si cette loi était adoptée, elle aurait un impact financier négligeable au niveau national, mais serait extrêmement bénéfique à l'échelle d'un territoire comme le notre avec une faible densité d'habitants au m². Une communauté d'agglomération permettrait d'investir dans des infrastructures vectrices d'attractivité. L'abaissement du seuil permettrait donc la création d'une communauté d'agglomération avec les territoires volontaires et laisserait le temps aux autres de la rejoindre dans le temps.

Espérant compter sur votre soutien, Monsieur le Sénateur, pour que cette proposition de loi soit réactivée, je vous prie de croire en mes sentiments les plus respectueux.

Julien DIDRY
Maire de Bras sur Meuse
Vice-président de la Codecom de Charny

Bien à vous -

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.